

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 157

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Plan-d'Orgon - Acquisition d'une parcelle AW103 pour la mise en
sécurité d'un croisement - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Plan d'Orgon concernant l'acquisition d'une parcelle AW103 pour la mise en sécurité d'un croisement.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Depuis plusieurs années, le Département a pour projet l'aménagement du carrefour de la Pierre Plantée entre les routes départementales RD73e et RD7n, en raison de son caractère accidentogène.

La commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AW103 afin de récupérer un espace foncier nécessaire à la mise en sécurité de ce croisement. Les travaux d'aménagement du carrefour de la Pierre Plantée incluent le rétablissement du chemin du Moulin du Plan avec un dispositif de ralentissement.

Le prix de vente de la parcelle d'une superficie de 467 m² est de 101.450 € (frais de notaire inclus).

L'objectif de l'aménagement de ce carrefour est principalement de sécuriser les tourne-à-gauche depuis la RD7n sud et d'interdire ainsi la circulation des poids lourds en traversée de la commune dans le sens Cavaillon vers Saint-Rémy-de-Provence.

Le coût de cette opération s'élève à 101.450 € HT.

La commune ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 71.015 € sur une dépense subventionnable globale de 101.450 € HT, conformément au détail joint en annexe.

Par ailleurs, suite à une erreur matérielle, il convient de procéder à une correction des affectations de l'autorisation de programme STRUCTURANTS 2013-10434R. Cette correction technique est sans incidence financière, le montant total des affectations 2013 n'étant pas modifié.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Plan d'Orgon, à titre exceptionnel, une subvention de 71.015 € sur une dépense subventionnable globale de 101.450 € HT, pour la réalisation de cette opération, conformément au détail joint en annexe,

- m'autoriser à signer avec la commune de Plan d'Orgon, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	168.579 €	71.015 €
OPERATION Détail nouvelle affectation - IB	201626005			
	204.71.204141	2 000 000 €	€	
	204.71.204142	8 000 000 €	168.579 €	71.015 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 27/05/2016, rapport n° 52				

- d'approuver la rectification matérielle du tableau d'affectations, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2013 – 10434R	31 099 453 €	31 099 453 €	0 €
OPERATION Détail nouvelle affectation - IB	201310434			
	204 71 204141	724 628 €	724 628 €	260 628 €
	204 71 204142	30 374 825 €	30 374 825 €	-260 628 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation: 20/12/2013 Délibération n° 173-174-175-176-206-207				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

